

PROCES VERBAL

DE LA REUNION DU COMITE SPECIAL DES PARTENAIRES
***POUR LE SUIVI DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT
ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE ROYAUME DU MAROC***

—

AGADIR, LE 9 DECEMBRE 2010

Dans le cadre du nouveau Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013, approuvé lors de la 18ème session de la Commission Mixte à Rabat les 23 et 24 novembre 2009, et en application de la Convention Générale de Coopération au Développement signée entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc le 26 juin 2002, il a été tenu une réunion du Comité Spécial des Partenaires, le 9 décembre 2010 à Agadir, pour le suivi de la mise en œuvre du PIC.

La réunion du Comité de Partenaires a été présidée par M. Abdallah ZAGOUR, Directeur Général, Chargé des Relations Européennes Bilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC).

Elle a été marquée par la présence d'une délégation de Bruxelles, composée de MM. Guy HAMBROUCK, Attaché à la Coopération Internationale au Service « Programmes bilatéraux – Afrique du Nord et Moyen Orient » (D1.1) à la Direction Générale de la Coopération au Développement, et Sébastien COPPIETERS, Conseiller géographique pour le Maroc au siège de la CTB.

La composition des deux délégations est jointe en annexe 1.

La réunion a eu pour objectifs principaux (i) d'apprécier les PIC en cours (2001-2003; 2006-2009) ; (ii) de faire le point sur la mise en œuvre du PIC 2010-2013 ; et (iii) d'approuver la fiche d'identification du « Programme maroco-belge d'Assainissement Liquide ».

L'**ordre du jour**, approuvé par les membres, était comme suit :

- Présentation de la situation socio-économique du Maroc ;
- Appréciation des PIC en cours (2001-2003 ; 2006-2009) ;
- Etat de mise en œuvre du PIC 2010-2013 ;
- Présentation de la fiche d'identification du « Programme maroco-belge d'Assainissement Liquide » ;
- Points divers.

—

En guise d'**introduction**, M. ZAGOUR a souhaité la bienvenue aux participants à cette réunion.

En faisant référence à la rencontre régionale sur la coopération maroco-belge dans la Région du Souss-Massa-Drâa, tenue le même jour, il a exprimé la satisfaction unanime de toutes les parties impliquées dans cette coopération et il s'est félicité de la qualité des résultats atteints.

De sa part, M. BODSON, Ambassadeur de Belgique a souhaité la bienvenue aux participants et le plein succès aux travaux de cette réunion.

1. Situation socio-économique du Maroc

M. ZAGOUR a brièvement présenté la situation socio-économique actuelle du Maroc. Dans des secteurs clés, comme l'agriculture, les énergies renouvelables, le tourisme et la pêche maritime, des stratégies ambitieuses ont été mises en place.

Ces nouvelles stratégies jettent notamment la base d'un climat favorable et rassurant pour les investissements provenant de l'étranger, et en particulier de la Belgique.

2. Appréciation des PIC en cours

M. DEMEURE, Représentant Résident de la CTB, a exposé l'appréciation des PIC 2001-2003, 2006-2009 et 2010-2013, (voir présentation en annexe).

Il a présenté la **situation des portefeuilles** des PIC en cours, suivi par l'évolution, marquée par une tendance haussière, de l'exécution et la programmation financière des interventions bilatérales directes depuis 1999, y compris la coopération déléguée. Egalement les questions de répartition sectorielle – avec une tendance d'équilibrage entre l'agriculture, l'eau et l'assainissement – et géographique des interventions, notamment dans la Région du Souss-Massa-Draa, ont fait l'objet de la présentation.

L'appréciation des PIC en cours a donné lieu à nombreuses **recommandations**, d'ordre à la fois général et spécifique. Ces recommandations ainsi que les remarques et les questions qu'elles ont suscitées de part et d'autre, se résument comme suit :

1. Dans un souci d'**exécution optimisée des interventions**, M. DEMEURE a proposé de simplifier les chaînes de dépenses nationales et d'améliorer le rapportage et le suivi conjoints. Dans ce cadre, il a mis l'accent sur une appropriation accrue de ce suivi par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Egalement, il a plaidé pour une révision de la fréquence et des attributions respectives du Comité des Partenaires et des Comités de Pilotage. Les Membres du Comité se sont montrés ouverts à un rapportage plus fréquent et rationalisé.

Le représentant de la Direction du Budget du MEF a souligné qu'un passage graduel de la coopération belge vers la modalité d'**aide budgétaire** aiderait à contourner bon nombre de problèmes actuels relatifs à la chaîne de dépenses, notamment dans le cadre des projets gérés en cogestion¹. En outre, tel passage serait en concordance avec les évolutions notées au niveau d'autres bailleurs de fonds, tels que la Commission Européenne, et il permettrait une position plus intéressante en termes de dialogue politique pour la coopération belge.

Le Conseiller de la Coopération a précisé que l'aide budgétaire sectorielle est prévue comme modalité, à examiner, dans le PIC 2010-2013, mais que d'après les instructions de la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGD) elle ne peut dépasser la moitié du budget global du PIC et que toute dérogation des dispositions précises du PIC en la matière devra faire l'objet d'une décision du Comité des Partenaires.

De sa part, le représentant de la DGD a référé au caractère novateur – une expérience sans précédent dans la zone de la politique européenne de voisinage – de la **coopération belge déléguée** à l'Union Européenne, pour un montant de 4 MEUR, dans le cadre de son aide budgétaire à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain.

¹ Préfinancement sur le budget marocain, suivi de la demande de remboursement sur la contribution belge.

Le représentant de la Direction du Trésor du MEF a remarqué que la modalité d'aide budgétaire ne peut être d'application pour les interventions en partenariat avec des **établissements publics**, qui demandent ainsi d'autres approches et modalités visant un alignement maximal.

2. Pour rendre plus efficace l'identification et la formulation des interventions dont l'engagement est programmé pour 2011, notamment dans le domaine de l'agriculture, M. DEMEURE a proposé de tenir au mois de janvier 2011 un **atelier de réflexion** sur la stratégie d'intervention maroco-belge et les modalités de mise en œuvre. En réponse, le Conseiller de la Coopération a proposé que cette proposition soit d'abord soumise, pour accord sur l'opportunité de l'atelier, au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM), et qu'en fonction de la réaction du ministère une date soit fixée.
3. Des interprétations divergentes des articles juridiques concernant l'**exonération de la TVA** dans la Convention générale de 2002 et les Conventions Spécifiques des interventions, notamment avec l'ONEP, requièrent certaines précisions. Les représentants du MEF ont précisé que, conventionnellement, les dons octroyés par les bailleurs de fonds partenaires du Maroc ne doivent pas servir à financer aucun impôt ni taxe, y compris la TVA et que les demandes d'exonération de la TVA, faites à ce titre, doivent correspondre au montant financé à hauteur du don. Cependant, les Membres du Comité ont accepté la proposition d'organiser une réunion de clarification des modalités d'exonération impliquant la Division de la Coopération Internationale auprès de la Direction Générale des Impôts, l'ONEP, l'Ambassade et la CTB.
4. Vu le nombre d'**interventions arrivées à échéance avec des reliquats budgétaires**, M. DEMEURE a demandé un apport particulier du MEF pour responsabiliser les partenaires concernés et accélérer la clôture définitive. Il s'agit notamment des projets « PAQIA », « Brigades Mécanisés » et « REM ». Pour ces projets, les Membres du Comité ont convenu de ne plus accepter des demandes de paiement ou de remboursement après la date limite du 31 décembre 2010.

Dans le même cadre, le représentant de la DGD a proposé de rationaliser les modalités de **réaffectation des reliquats budgétaires**, y inclus ceux non engagés ou transférés, à travers le regroupement des différents reliquats transférables (avec des décomptes financiers à établir par la CTB). Sur base d'un montant précis, le prochain Comité des Partenaires statuera sur sa réaffectation dans le cadre du PIC 2010-2013, soit au PIC pour une décision ultérieure, soit à une nouvelle intervention ou à une intervention en cours. Cette proposition a été acceptée par les membres du Comité de Partenaires.
5. A une année à peine avant l'échéance du projet « **Espace Multifonctionnel des Femmes** » (EMF), il est demandé un appui des membres du Comité auprès du ministère technique (MDSFS) pour une application stricte des recommandations du PIC et du Comité de Pilotage du 29 avril 2010. En réponse, le représentant du MAEC a proposé que, vu la taille modeste du projet, la partie belge responsabilise elle-même le partenaire. Cette proposition a été appuyée par le représentant de la Direction du Budget du MEF, qui a relativisé en précisant que même pour des

coopérations bien appréciées – comme celle entre le Maroc et la Belgique – il est normal de subir des expériences restreintes d'échec.

6. Dans le cadre du projet de « **Développement des Oasis dans la Province de Tata** », M. DEMEURE a précisé que compte tenu de l'évolution actuelle au Maroc, notamment, le discours Royal récent concernant le rôle modifié de l'Agence pour la Promotion et le développement des Provinces du Sud (APDS)², il serait plus opportun que les activités prévues initialement pour cette Agence, soient reprises par le MAPM.

Cette proposition n'a pas provoqué des réactions négatives de la part des Membres du Comité. Dans ce cadre, l'Ambassade proposera un avenant modifiant la Convention Spécifique dans ce sens.

7. Finalement, en ce qui concerne le **Fonds d'Etudes et d'Expertises**, il a été demandé de réunir dans les meilleurs délais le Comité de Pilotage, en vue d'examiner les mesures nécessaires pour sa redynamisation.

3. Etat de mise en œuvre du PIC 2010-2013

Vu les contraintes de temps ainsi que le fait que certains aspects de l'état de mise en œuvre avaient déjà été présentés par le Représentant Résident de la CTB, M. BOONEN, Conseiller de Coopération, a proposé d'annexer son exposé sur ce thème au présent PV. Cette proposition a été acceptée par les Membres du Comité.

4. Identification du « Programme maroco-belge d'Assainissement Liquide »

Dans sa présentation de la fiche d'identification du « Programme maroco-belge d'Assainissement Liquide », la représentante de l'ONEP a souligné que ce programme s'inscrit dans le cadre du **Programme National d'Assainissement Liquide** (PNA), dont l'objectif est de rattraper le retard dans le domaine de l'assainissement et de l'épuration des eaux usées en milieu urbain. Les bénéficiaires ciblés par le programme maroco-belge seront en premier lieu les habitants d'un nombre de centres de petite et moyenne taille dans les Régions du Souss-Massa-Drâa et de l'Oriental.

Après la présentation, des échanges ont eu lieu entre les membres du Comité et les représentants de l'ONEP, qui ont remercié la partie belge pour l'**appui à travers des dons** dans un domaine très pertinent, et dont les activités pèsent sur l'équilibre financier des opérateurs comme l'ONEP.

L'Attaché de Coopération a accentué le **caractère novateur** par rapport aux interventions maroco-belges antérieures dans le domaine de l'assainissement liquide, et ce pour trois raisons principales : (i) l'évolution vers une approche « Programme » ; (ii) la mise en cohérence par l'ensemble des bailleurs de fonds européens de l'approche globale et des critères de sélection des sites d'intervention ;

² L'APDS ne conserve plus dans son champ d'intervention la province de Tata. En effet, une nouvelle agence sera créée pour cibler cette zone.

et (iii) la mutualisation envisagée entre ces bailleurs de fonds en matière d'assistance technique.

Il a également référé à l'importance donnée à la **cohérence interne** entre le programme et les autres composantes et instruments du PIC 2010-2013, entre autres en termes de réutilisation des eaux épurées. Notamment cette question de réutilisation, jugée très importante par le représentant du MAEC, a nourri des échanges entre les participants.

Le Représentant Résident de la CTB a affirmé l'intérêt et les effets bénéfiques pouvant résulter de la **mutualisation de l'assistance technique**, en soulignant l'importance d'une approche pragmatique en la matière.

Finalement, le représentant de la Direction du Trésor du MEF a demandé qu'une seule modification finale soit apportée à la fiche d'identification au niveau du point 7.1 sur « l'accord formel de l'état sur sa contribution » à hauteur de 50 % du financement. Les Membres du Comité ont convenu de modifier cette phrase par « l'accord formel des communes bénéficiaires (avec la participation de la subvention publique dans le cadre du PNA) sur leur contribution ».

En **conclusion**, étant donné que le projet s'inscrit parfaitement dans le PIC 2010-2013 et que la fiche d'identification présentée répond globalement aux critères exigés, les membres du Comité ont approuvé à l'unanimité la fiche d'identification, moyennant la modification citée ci-dessus. Le présent procès verbal vaut donc notification à la CTB de fiche d'identification approuvée, permettant de lancer la formulation.

Le Conseiller de la Coopération a signalé que d'après les instructions la CTB doit faire approuver les termes de référence de la formulation du programme par un Comité de Pilotage dans un délai de 8 semaines après le présent Comité de Partenaires.

5. Divers

Comme prévu dans le PIC 2010-2013, le **Fonds d'Appui à la Coopération Triangulaire** fera l'objet d'une évaluation particulière. Les Membres du Comité auront dix jours pour apporter des commentaires et proposer des modifications éventuelles aux termes de référence de cette évaluation, élaborés par l'Ambassade.

—

Après avoir épuisé l'ensemble des points de l'ordre du jour de la réunion, M. ZAGOUR, Président du Comité, a remercié l'ensemble des Membres du Comité pour leur participation active. Ensuite, il a réitéré les remerciements de la Partie marocaine à la coopération belge, en mettant l'accent tout particulièrement sur l'alignement de cette coopération aux politiques et stratégies des autorités marocaines, non seulement dans le cadre des secteurs prioritaires du PIC 2010-2013, mais également dans le cadre de l'INDH.

Il a finalement exprimé le souhait que certains des dilemmes techniques posés durant la réunion soient résolus définitivement avant le prochain Comité des Partenaires.

Fait à Agadir, le 9 décembre 2010, en sept exemplaires originaux, chacune des Parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la Partie Marocaine

Pour la Partie belge

SE M. Abdellah ZAGOUR

Directeur-Général
Ministère des Affaires Etrangères
et de la Coopération



M. Faïçal AKKOR

Chef de Service
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction du Budget



M. Brahim CHOUQUI

Chef de Service
Ministère de l'Economie et des Finances
Direction du Trésor et des Finances Extérieures



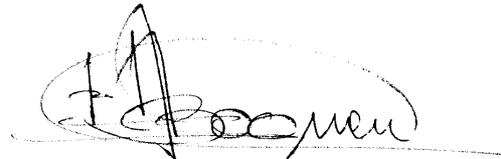
SE M. Jean-Luc BODSON

Ambassadeur
Ambassade de Belgique à
Rabat



M. Mano DEMEURE

Représentant-Résident
CTB-Rabat



M. Guy HAMBROUCK

Attaché à la Coopération
Service Public Fédéral des
Affaires Etrangères, du Commerce
Extérieur et de la Coopération au
Développement
Direction Générale de la
Coopération au Développement



M. Sébastien COPPIETERS

Conseiller géographique
CTB-Bruxelles

ANNEXE 1 – LISTE DES PARTICIPANTS

Côté marocain

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- S.E.M. Abdellah ZAGOUR, Ambassadeur, Directeur Général des Relations Bilatérales, Chargé des Relations Bilatérales avec les Pays Européens - Rabat ;
- M. Ahmed IFRANI, Ministre Plénipotentiaire à la Direction Générale des Relations Bilatérales avec les Pays Européens - Rabat.

Ministère de l'Economie et des Finances

- M. Faïçal AKKOR, Chef de Service du Financement Bilatéral à la Direction du Budget - Rabat ;
- M. El Mekki HOUIZI, Chef de Service du Développement Agricole à la Direction du Budget - Rabat ;
- Mme Ikhlas AMGHAR, Chef de Division des Relations avec l'Union Européenne à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures - Rabat ;
- M. Brahim CHOUQUI, Chef de Service des Relations avec les Pays de l'Union Européenne à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures - Rabat.

ONEP

- M. Adil HASNAOUI MARDASSI, Directeur Financier - Rabat ;
- M. Nabil MOSLEH, Directeur de la Communication et de la Coopération - Rabat ;
- Mme Mahjouba BOURZIZA, Chef de Division à la Direction Financière - Rabat ;
- M. Brahim SADIQ, Directeur Régional - Agadir ;
- M. Ahmed HAFID, Directeur Provincial - Ouarzazate ;
- M. Anas El HOSNI, Chef de Service - Rabat ;
- Mme Chafika SAIDI, Chef de Service - Rabat ;
- M. Mohammed WAHBI, Chef de Service - Rabat.

Côté belge

Service Public Fédéral des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement

- S.E.M. Jean-Luc BODSON, Ambassadeur – Ambassade de Belgique à Rabat ;
- M. Guy HAMBROUCK, Attaché de Coopération – Bruxelles ;
- M. Herman BOONEN, Conseiller de Coopération – Ambassade de Belgique à Rabat ;
- M. Filip De MAESSCHALCK, Attaché de Coopération - Ambassade de Belgique à Rabat ;
- M. Mourad GUIDIRI, Attaché de Coopération - Ambassade de Belgique à Rabat.

Coopération Technique Belge

- M. Sébastien COPPIETERS, Conseiller géographique - Bruxelles ;
- M. Abderrahmane EL BHIOUI, Chargé de Programmes - Rabat ;
- M. Malik SOUALI, Chargé de Programmes - Rabat ;
- Mme Zineb AMRANI MARRAKCHI, Responsable Administratif et Financier – Rabat ;
- Mme Amal HADDAJ, Chargée de Programmes – Rabat.